

Le troisième groupe comprend les producteurs de produits transformés comme le papier transformé et le carton, le carton d'emballage, le papier mousseline, les fenêtres, les portes, les armoires de cuisine et les plinthes, qui utilisent les produits primaires comme matières premières. Le commerce bilatéral entre le Canada et les États-Unis a été, pour ces produits, relativement bas. Les producteurs canadiens desservent un marché intérieur très protégé et fragmenté et tendent à avoir des entreprises et des usines beaucoup plus petites que leurs homologues américains. De nombreuses entreprises de cette catégorie devront faire face à des ajustements majeurs pour s'adapter au nouveau milieu concurrentiel créé par l'élimination des tarifs douaniers des deux côtés de la frontière. En même temps, de nouvelles possibilités de marchés seront créées pour certaines de ces gammes de produits aux États-Unis, et les sociétés auront une période de transition de cinq à dix ans pour faire les ajustements nécessaires.

En résumé, l'Accord aura principalement les effets suivants sur le secteur forestier :

- un accès plus sûr aux marchés américains grâce au mécanisme de résolution des différends;

- une augmentation de la confiance des investisseurs qui amènera un accroissement des investissements à long terme;
- un encouragement à une spécialisation de la production et une augmentation de la production de produits à valeur ajoutée par suite de la réduction progressive des tarifs douaniers sur les produits forestiers intermédiaires et transformés;
- la création d'une industrie plus concurrentielle sur le plan international grâce à la restructuration des entreprises et l'amélioration de la productivité à mesure que les producteurs de produits intermédiaires et transformés s'ajustent à un marché plus ouvert et plus concurrentiel.